

Bruxelles, le 10 mars 2026
(OR. en)

5308/26

Dossier interinstitutionnel:
2026/0801 (NLE)

CO EUR-PREP 10
INST 12
UEM 16
ECB

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Nomination du vice-président de la Banque centrale européenne - Note d'information

1. Conformément à l'article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), "*[l]e président, le vice-président et les autres membres du directoire sont nommés par le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, sur recommandation du Conseil et après consultation du Parlement européen et du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, parmi des personnes dont l'autorité et l'expérience professionnelle dans le domaine monétaire ou bancaire sont reconnues*".
2. Par la décision (UE) 2018/509 du Conseil européen¹ du 22 mars 2018, M. Luis DE GUINDOS JURADO a été nommé vice-président de la Banque centrale européenne pour une durée de huit ans à compter du 1^{er} juin 2018.
3. Par lettre du 12 novembre 2025, la présidente de la Banque centrale européenne, M^{me} Christine LAGARDE, a fait observer que le mandat de M. Luis DE GUINDOS JURADO expire le 31 mai 2026².

¹ Décision (UE) 2018/509 du Conseil européen du 22 mars 2018 portant nomination du vice-président de la Banque centrale européenne (JO L 83 du 27.3.2018, p. 15, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2018/509/oj>).

² Doc. 15212/25.

4. Le 26 janvier 2026, le Conseil a adopté la recommandation³ au Conseil européen visant à nommer M. Boris VUJCIC vice-président de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans prenant effet le 1^{er} juin 2026.
5. Le 29 janvier 2026, le Conseil européen a décidé de consulter Parlement européen et le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne sur la nomination de M. Boris VUJČIĆ en tant que vice-président de la Banque centrale européenne.
6. Le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a rendu son avis le 25 février 2026⁴.
7. Le Parlement européen a rendu son avis le 10 mars 2026⁵.
8. Le Comité des représentants permanents et le Conseil sont dès lors informés que toutes les mesures de procédure requises ont été prises pour permettre au Conseil européen d'adopter la décision portant nomination de M. Boris VUJČIĆ en tant que vice-président de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans prenant effet le 1^{er} juin 2026, décision dont le texte figure dans le document EUCO 7/26.

³ Recommandation du Conseil du 26 janvier 2026 concernant la nomination du vice-président de la Banque centrale européenne (JO C, C/2026/707, 28.1.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/707/oj>).

⁴ Doc. 5390/26.

⁵ Doc. 7211/26.